

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ



**Note de prise en compte des avis
formulés sur le projet de PCAET**

Novembre 2019

Rédaction du document



<p>18 Boulevard Paul Perrin 44600 SAINT-NAZAIRE Tél : 02 40 53 06 61 pauline.dupont@akajoule.com</p>	<p>8 rue de Saint Domingue 44300 NANTES Tél : 09 84 16 27 84 contact@atmoterra.com</p>	<p>Les Ecossoles 8 rue de Saint-Domingue 44200 NANTES Tél : 02 40 77 81 82 chloe.jacques@auxilia- conseil.com</p>
--	--	---

Dossier de PCAET

Documents constituant le PCAET	
1. Résumé	
2. Diagnostic air, énergie et climat	
3. Stratégie territoriale	
4. Programme d'actions	
5. Fiches action	
6. Note de prise en compte des avis	X
7. Evaluation Environnementale Stratégique	

1. Avis de l'état

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Votre démarche prospective à 2050 établit cependant des objectifs en deçà des objectifs nationaux de neutralité carbone</p>	<p>3- Stratégie PAPR</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat une fois les premières actions réalisées.</p> <p>D'autre part, le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz connaît une forte croissance démographique qui se poursuivra sur les années à venir et qui rend difficile l'atteinte d'objectifs nationaux sur la consommation totale d'énergie du territoire.</p>
<p>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] une action volontariste de concertation auprès de la profession agricole pour favoriser la baisse des émissions (élevage, fertilisation), en complément de vos actions ambitieuses pour la gestion de la consommation d'espace et de la ressource en eau,</p>	<p>4- Programme d'actions PAPR</p>	<p>Plusieurs actions structurantes sont ou vont être mises en place sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Projet Alimentaire Territorial qui induira un soutien aux pratiques agro-écologiques - la mission agriculture de PAPR : une convention existe déjà entre la communauté d'agglomération et la chambre d'agriculture. <p>Une chargée de mission agriculture et milieux naturel a été recrutée pour traiter l'ensemble de ces sujets.</p> <p>D'autre part, au regard de la forte présence de zones humides sur le territoire, le maintien de l'élevage extensif sur ces espaces est nécessaire pour l'entretien de ces zones. Cela présente par ailleurs des avantages sur le plan de la séquestration, de l'adaptation, du paysage et de la lutte contre l'artificialisation.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] le renforcement de votre action de lutte contre la précarité énergétique liée aux frais de chauffage et également de transport</p>	<p>4- Programme d'actions PAPER</p>	<p>Certaines actions sont en cours sur le territoire comme les dispositifs "Habiter mieux sérénité" et "Habiter mieux agilité" de l'Anah, ou encore le dispositif "Coup de pouce économie d'énergie" qui sont tous à destination des ménages modestes et très modestes.</p> <p>La mise en place d'un guichet unique prévu dans le programme d'action permettra d'orienter les ménages concernés par la précarité énergétique vers ces dispositifs en complément du Programme d'Intérêt général "Mieux Habiter en Pays de Retz"</p> <p>Concernant la mobilité, une mission mobilité a été mise en place par l'agglo en 2019. Cette mission permettra notamment de favoriser les transports alternatifs et la mise en place de covoiturage, ce qui facilitera la réduction des charges de déplacement des ménages.</p>
<p>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] le renforcement de votre politique de mobilité. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux d'occupation des véhicules dans la réduction des émissions et vous encourage à mobiliser les acteurs en faveur du covoiturage</p>	<p>4- Programme d'actions PAPER</p>	<p>Un Schéma des Modes Doux a été validé par le territoire en 2017, il va être mis en œuvre dans le cadre du PCAET.</p> <p>D'autre part, l'adhésion à la plateforme de covoiturage Ouest Go et un plan de communication permettront de favoriser le déploiement du covoiturage sur le territoire. Une mission mobilité a été créée au sein de l'agglo en 2019, ce qui permettra de mettre en œuvre des ambitions.</p> <p>Ce sujet des déplacements est également traité dans le projet de territoire qui a été mis en place en parallèle du PCAET et une action phare y a été incluses pour la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain intercommunal, ce qui permettra de prioriser les chantiers, de rassembler les acteurs de la mobilité dans leur diversité, et de travailler sur une feuille de route à court, moyen et long terme.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
une évaluation de l'impact des actions est nécessaire afin de vérifier l'adéquation du plan d'actions aux objectifs du territoire	5- Fiches action PAPR	Une évaluation qualitative de l'impact énergie et environnement de l'ensemble des actions a été réalisé en complément.
un dispositif de suivi et d'évaluation doit être présenté et contenir des indicateurs pour faciliter le pilotage du programme d'actions par la communauté d'agglomération	4- Programme d'actions PAPR	Un tel dispositif a été mis en place. Une description de ce dispositif a été ajouté dans le livrable du programme d'action.

2. Avis de l'autorité environnementale

Information publiée sur le site de la DREAL Pays de la Loire :

^ Arthon-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Chéméré, Les Moutiers-en-Retz, LaPlaine-sur-Mer, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef et Vue

Élaboration du PCAET de Pornic Agglo

Pas d'observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 12 octobre 2019

3. Avis de la Région

Pas d'avis de la Région reçu au 21/11/2019

4. Avis du public

La consultation du public a eu lieu du 21 octobre au 21 novembre 2019 et a permis de recueillir 37 avis sur le projet de PCAET soit via un formulaire informatique, via deux registres papier mis à disposition dans les locaux de la Communauté d'agglomération ou par courrier. L'ensemble de ces avis est repris ci-dessous par thématique abordée. Si plusieurs thématiques étaient abordées dans le même avis, il a parfois été scindé pour faciliter la lecture et la réponse apportée.

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
exemplarité de la collectivité	Etre une collectivité exemplaire dans ses choix, un tourisme durable	Les objectifs stratégiques "vers un territoire sobre en énergie" et "vers un territoire exemplaire" vont dans ce sens. Certaines actions ne font que conforter cette volonté (ex : action panneaux photovoltaïques sur le bâti public, formation des nouveaux élus aux questions énergie-climat, adhésion à la plateforme de covoiturage pour l'organisation de la mobilité lors des réunions. Par ailleurs, la collectivité n'a pas attendu la réalisation du PCAET pour engager des actions en faveur de la transition énergétique (financement conseil en énergie partagé, projet photovoltaïque sur nouveau bâti public...)
exemplarité de la collectivité	Les comportements individuels sont souvent et par nature très difficiles à modifier, aussi les collectivités pourraient mener des actions fortes et immédiates pour montrer l'exemple dans la gestion de nombreux bâtiments et équipements, ainsi que dans l'organisation de la voirie pour une meilleure mobilité.	
Stockage carbone, eau	Suppression de l'arrosage public en plantant des essences peu gourmandes en eau Replanter des arbres, de notre région partout où cela est possible, Chênes maritimes....doubler la surface de ces plantations.	La formation des services techniques à un usage économe de l'eau dans la pratique de son métier est une action prévue au plan d'action. Cela passe également par le choix des espèces à planter.
eau	Plutôt que supprimer les douches de plage, peut-on organiser la récupération de l'eau qui s'écoule en continu des sources naturelles sur la plage à saint Michel cette eau pourrait servir au rinçage des personnes et à l'arrosage de la végétation sur le front de mer ou encore être récupérée et stockée par d'autres moyens pour mise à disposition des habitants voulant arroser leurs jardins	La question est pertinente, les inconnues sont nombreuses pour y répondre. Il faut bien dissocier les eaux de source des eaux pluviales. Nécessité de définir les besoins en usages (arrosage, rinçage...) et de les mettre en relation avec les volumes d'eau disponibles. Suivant la nature de cette eau disponible et l'usage qu'il va en être fait, l'Autorité Régionale de Santé doit être consultée et doit valider cela. La question du stockage de cette

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
eau	<p>Les périodes de pluies intenses et subites font constater l'engorgement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, avec risque d'inondation des zones d'habitations et des rues situées en point bas : réaliser des zones tampons (bassins souterrains sous les parkings existants) dans l'axe de la pente inondable. Exemple à Sainte Marie sur mer, sous le parking dans la descente vers la plage du Porteau. Ces bassins permettent dans un premier temps d'absorber le trop plein, puis de l'évacuer naturellement sans inonder les environs.</p>	<p>eau avant utilisation est également posée.</p> <p>la gestion des eaux pluviales et d'assainissement est un sujet bien appréhendé par le pole eau de la Communauté d'Agglomération. Cet avis sera porté à la connaissance de ce service</p>
eau	<p>Douches aux abords des plages : elles sont malheureusement trop peu nombreuses. les médecins que j'ai pu questionner sur le sujet pensent qu'il est indispensable de se rincer tout le corps aussitôt à la suite d'une baignade en mer, particulièrement lorsque les plages sont très fréquentées en été. Je pense donc que la suppression des douches de plage l'été est une grave erreur et que les élus locaux devraient se référer aux acteurs de la santé compétents.</p>	
participation citoyenne	<p>Que pourriez-vous faire pour proposer aux habitants du territoire d'investir ou plus simplement de déposer leurs économies dans le développement durable de notre région?</p>	<p>l'action 2.1.06 "accompagner les citoyens pour favoriser leur implication dans les projets d'énergie renouvelable" peut inciter à cela. Par ailleurs, un guichet unique de maîtrise de l'énergie intégrant une plateforme de rénovation énergétique (action 1.1.01) portera à la connaissance des citoyens l'existence des pratiques de rénovation écoresponsable (matériaux biosourcés, filières locales...)</p>

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Stockage carbone, biodiversité	<p>En milieu urbain, multiplier quand c'est possible les espaces verts et la plantation d'arbres (môle, jardin de l'escalier Paynot), faire des fauches différenciées pour la faune sauvage sur les espaces publics et y inciter les partenaires privés : habitants, entreprises. demander au département de faire cette fauche différenciée sur les bords de route et demander à ce dernier et aux agriculteurs de tailler des haies plus larges : un minimum est nécessaire pour un bon accueil de la faune.</p>	<p>Les communes en charge de cet entretien sont associées à cette démarche de PCAET. cet avis leur sera transmis</p>
Stockage carbone, biodiversité	<p>Concernant ce point, il existe des initiatives très intéressantes: les mini-forêts! Elles sont soutenues notamment par des relais de financement participatif comme reforestaction.com. La reconstitution du bocage dans la zone de Vallet et communes voisines est d'ailleurs inspirante: https://www.reforestaction.com/vallet-44. Les forêts urbaines participatives pourraient être une merveilleuse initiative citoyenne, soutenue par le PAPR en maitrise de gestion. Un exemple parmi d'autres, aux Sorinières: https://www.helloasso.com/associations/minibigforest ou un acteur comme http://urban-forests.com/fr/ s'appuyant à l'origine sur les suggestions du Japonais Miyawaki et d'une expérience de l'Indien SHUBHENDU SHARMA https://www.afforestt.com/ Dans l'optique d'identification/revégétalisation, les mini-forêts serait une action concrète formidable en faveur de la biodiversité, à laquelle nous pouvons associer des écoles (pour les plantations), les entreprises, etc... Elles sont plus efficaces que la plantation monoespèces pour son auto-régulation pour la section non bois-énergie.</p>	<p>l'action « lancement d'un programme de replantation » pourra répondre à cela</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Stockage carbone, biodiversité	planter des végétaux sur des espaces enherbés (qui n'ont pas d'utilité, ex : espaces perdus au milieu des bretelles d'échangeur) pour fixer le carbone et éviter du temps de tracteur à la DDE (et de l'énergie et GES)	L'action 2.2.02 "lancer un programme de replantation" pourra répondre en parti à cela. Les échanges avec le département de Loire Atlantique permettront de faire suivre cet avis
Stockage carbone, biodiversité	il est question de haies dans le document: il serait important de les définir. Vers Chauvé, il y en a qui sont d'une épaisseur si mince qu'elles ne jouent pas le rôle qu'on en attend. La DDE taille sévèrement l'extérieur du champ, l'agriculteur taille l'intérieur du champ, il ne reste que l'épaisseur du tronc!	les groupes de travail pour faire évoluer les pratiques culturales (action 3.3.01) et les formations auprès des services techniques pourront aborder cette thématique de préservation et d'entretien des haies.
Stockage carbone, biodiversité	recréer les haies bocagères disparues et en faire de nouvelles	l'action "lancement d'un programme de replantation pourra répondre à cela
agriculture	Si on veut manger davantage local (à la maison, à l'école, au resto), il va falloir installer de nouveaux producteurs. Il était question de limiter le maraîchage; je pense que ce n'était pas précisé: maraîchage conventionnel. A l'heure où les gens réduisent leur consommation carnée, il faut plus de producteurs légumes et fruits. Ces derniers étant quasi-inexistants sur le territoire.	Au sein du PCAET il est question de limiter les surfaces imperméabilisées et l'étalement urbain. L'action 2.3.02 "Approvisionner les restaurations collectives en produits locaux" nécessitera de travailler en ce sens. Thématique également traitée au sein du PAT.
agriculture	une préservation des terres agricoles et une aide concrète aux agriculteurs pour passer en Bio	Cette préservation des terres agricoles va dans le sens du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de Retz. Des structures telle que la chambre d'agriculture sont présentes pour accompagner les reconversions des agriculteurs (formations, accompagnement)

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - former les agriculteurs - généraliser le "bio" dans toutes les cantines - créer des formations pour aider les habitants à modifier leurs habitudes alimentaires notamment pour diminuer la consommation de protéines animales - laisser aux agriculteurs la jouissance des terres en favorisant les petites exploitations créatrices d'emplois. - stopper l'agriculture intensive. Les grandes exploitations sont très polluantes destructives de l'environnement polluantes, non adaptées au pays de Retz et créent peu d'emplois. 	<p>action 2.3.02 "Approvisionner les restaurations collectives en produits locaux" permettra dans un premier temps de travailler sur ce sujet de l'alimentation. Le Plan Alimentaire Territorial en cours d'élaboration traitera également de ces sujets.</p>
Mobilité	<p>il serait urgent de doter chaque commune d'une borne de recharge rapide si on veut développer l'usage de la nouvelle zoé électrique ou peugeot 208, ds2 etc. Vous parlez d'aider à l'acquisition de vélos électriques mais les bénéficiaires seront comme d'habitude Pornic. Ailleurs pour circuler à vélo, trop de risques. J'ai essayé de faire Cheix Ste Pazanne et je ne le referai plus car trop dangereux par le cd, c'est de l'inconscience trop de véhicules roulant vite.</p>	<p>Bornes de recharge développée par le SYDELA via le dispositif SYDEGO (cartographie sur le site sydego.fr). Toutes les communes de l'agglomération à l'exception de Cheix en Retz sont équipées d'au moins une borne.</p> <p>Concernant le développement de la pratique du vélo, une action "mettre en œuvre le schéma des modes doux" est prévu dans le plan d'action avec une priorité forte.</p>
Mobilité	<p>Bonjour, Petite famille pornicais de 5 personnes nous adorons marcher et faire du vélo. Dès que cela est possible, nous limitons nos trajets en voiture. Cela voilà, nous venons d'emménager secteur de la Mossardière, et rejoindre la ville à pieds ou en vélo est tout simplement suicidaire ! Pas de signalisation au sol. Carrefour très dangereux. Pas de pistes cyclables jusqu'en ville. Alors pour limiter nos émissions, j'émetts idée de plus de pistes cyclables sécurisées. De trottoirs accessibles en poussette faciliter la vie des piétons c'est aussi les encourager à utiliser ces espaces dédiés.</p>	<p>schéma directeur des modes doux à l'échelle de la commune de Pornic (approuvé en 2018). Tous les nouveaux aménagements de voiries inclus la mobilité douce sur la commune.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Mobilité	Dans le plan d'actions nous notons la volonté que le territoire devienne pionnier dans la pratique des modes actifs (vélo et marche) de déplacement. Alors développons les espaces réservés à ces modes de déplacement. Il faut reconnaître qu'en dehors de Pornic, ceux-ci sont peu nombreux sur les autres communes du territoire. Même Vélocéan /Vélodyssée, qui peut être un moyen de relier les villes du littoral est bien souvent en voie partagée, ce qui n'est pas un gage de sécurité et le balisage laisse souvent à désirer.	les mobilités actives seront abordées au sein du Plan de déplacement Urbain dont l'élaboration est prévu pour 2020.
Mobilité	Je trouve l'idée très bonne de pouvoir subventionner l'achat d'un vélo électrique	
mobilité	Comment parler vélo électrique alors que les batteries contiennent des métaux importés très polluants qui détruit les pays émergents	L'impact environnemental de la fabrication des batteries de vélo électrique n'est effectivement pas négligeable mais est à comparer à celui de la fabrication et de l'utilisation d'un véhicule individuel (thermique ou électrique) qui sont bien plus important.
mobilité	Votre suggestion à une aide financière pour l'achat d'un vélo électrique est très positive, encourageant ainsi l'utilisation du vélo par des personnes qui souffrent des efforts en montées ou faux plats assez nombreux sur notre agglo. Cela encouragera son usage plus fréquent sur les courts déplacements et permettra de gagner des places de stationnements en ville notamment.	
mobilité	Consulter la fiche thématique BOUGER préparée par l'ADEME pour les municipales (lien: https://www.actu-environnement.com/ae/news/ademe-transition-ecologique-municipales-34398.php4#xtor=ES-6) afin de concevoir un plan vélo complet permettant un développement fort des mobilités actives Tout déplacement à vélo est bon pour la santé du cycliste qui libère aussi une place de parking pour tous ceux qui sont vraiment contraints de se déplacer en voiture	Un complément pour les actions en faveur de la mobilité active.

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
mobilité	Plus de points de stationnements pour vélos à installer sur les places (centres bourgs, proches des magasins comme des plages, avec pour certains un système de car-port appréciables en périodes pluvieuses)	cette observation sera transmise aux communes concernées par l'aménagement de ces équipements
mobilité	L'axe D13 reliant entre autres Préfailles/La Plaine sur Mer à Pornic est de plus en plus emprunté par les cycliste avec le développement du vélo électrique et ce en toutes saisons, cet axe bien que la vitesse soit limitée à 70kmh est très dangereux et pas approprié pour les cyclistes en raison du trafic intense voitures, camions, engins agricoles... Une piste cyclable en site propre reliant le rond-point de la ZA de la Musse au premier rond-point de Pornic (zone Europe) permettrait les circulations douces en toute sécurité et éviterait d'emprunter systématiquement la voiture, le parcours vélocean existant 12 à 15km à travers la campagne et pas en site propre (vocation touristique) ne répond pas à l'attente des habitants, de plus en plus nombreux, désirant emprunter le vélo pour se rendre directement à Pornic (commerces, rendez-vous divers...)	cette observation sera transmise au Conseil Départemental, ainsi qu'aux communes concernées. Le Conseil départemental et les communes sont engagés dans une démarche de développement des mobilités douces. La commune de Pornic a par ailleurs élaboré son schéma directeur communal des mobilités douces en 2018.
Mobilité	faire des transports en commun gratuits (navettes) toute l'année.	Un plan de déplacement urbain intercommunal est à l'étude dès 2020. Ce plan permettra de fixer les objectifs en matière de transports collectifs.
Mobilité	mettre en place des transports en commun sur l'agglomération ; cesser de subventionner des "navettes" toujours presque vides.	
Mobilité	Pornic-Saint Nazaire, il faut mettre en service plusieurs rotations de transport fluviaux avec navettes à propulsion solaire-énergie fossile ou bien hydrogène comme les futurs trains allemand ceci en complément des navettes ferroviaires à hydrogène	

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Mobilité	pourquoi ne pas développer les navettes gratuites sur Pornic toute l'année de la gare vers les zones commerciales, cela permet de venir en train et pas seulement pendant les vacances.	Un plan de déplacement urbain intercommunal est à l'étude dès 2020. Ce plan permettra de fixer les objectifs en matière de transports collectifs.
Mobilité	Nous notons aussi la volonté de poursuivre l'offre estivale gratuite sur la commune de Pornic. Pourquoi seulement Pornic. Pourquoi pas une navette reliant les plages et ville du littoral sur tout le territoire. Et si le coût est trop élevé pourquoi, ne pas envisager une petite participation financière des utilisateurs? De nombreux résidents des Moutiers, la Bernerie, Prefailles ... se rendent à Pornic et inversement, générant des flux importants de circulation. Donnons envie de ne pas utiliser sa voiture !!	
mobilité	Mise en place d'une petite navette (cf été) de la gare de Pornic aux zones commerciales -public cible retraités mais pas que- les jours de semaine	
Mobilité	Une seule observation : je lis avec attention l'action 1,4,02 : mettre en place le plan Global de déplacement et je suis surpris de constater l'absence totale d'action pour le transport en commun qui est pourtant je crois une compétence des communautés d'agglomération. L'absence d'action forte dans ce domaine responsable de 35% des émissions énergétiques rend symboliques les actions envisagées dans la fiche.	Un plan de déplacement urbain intercommunal est à l'étude dès 2020. Ce plan permettra de fixer les objectifs concrets en matière de transports collectifs. La communauté d'Agglomération est effectivement Autorité Organisatrice de la Mobilité de 1er rang et doit être organisatrice du transport scolaire. Les autres transports collectifs non urbains relèvent de la compétence régionale.

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Mobilité	<p>Pour ce qui concerne Pornic Agglo il est une action qui devrait retenir l'attention de nos élus : la réanimation de la voie ferrée entre Chéméré et St Hilaire de Chaléons. En effet à Chéméré il existe un vaste parking qui permettrait aux alternants habitant les bourgs environnants de Chauvé, Arthon, voire Pornic- Le Clion et La Bernerie d'utiliser le train pour aller à Nantes. Cette expérience pourrait utilement se prolonger jusqu'à St Père en retz dans le futur.</p>	<p>Un plan de déplacement urbain intercommunal est à l'étude dès 2020. Ce plan permettra de fixer les objectifs en matière de transports collectifs. La voie ferrée est la propriété de SNCF Réseau.</p>
mobilité	<p>à quand la privatisation des réseaux TER de la Loire Atlantique la SNCF un diplotocus aux pieds d'argile quels enseignements tirés de l'accident de Bretigny à part faire condamner un lampiste mais l'entretien est toujours aussi mauvais le service aussi nul retards, suppressions de trains pas d'informations aux usagers bloques dans une gare sans guichet. Il faut avoir le courage comme mr Bretran dans le nord qui va remettre en cause la gestion des TER par la sncf.</p> <p>Quel intérêt de garder un prestataire nul .Avec un système de gestion des personnels d'un autre âge. Sachez que durant le mois de décembre les déplacements seront impossibles pour vos administres .La ligne ste pazanne Nantes ste pazanne Pornic ne fonctionnera pas comme d'habitude.</p> <p>Dire à vos administrés de réduire l'usage de la voiture pourquoi pas mais les gens utilisent leurs véhicules pour arriver à l'heure à leur travail la structura actuelle LILA ne répond pas aux besoins les TER encore moins le vélo bien pour les bobos de Nantes mais en zone rurale un gag</p>	
urbanisme	<p>inciter les grandes surfaces commerciales à installer des car ports</p>	<p>l'action 2.1.07 " accompagner les entreprises pour favoriser leur</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
	sur une partie des rangées de stationnement, permettant ainsi d'économiser en été les climatisations systématiques des véhicules après les achats de denrées fraîches ! sur l'exemple des grandes surfaces en Allemagne ou en Grèce , pays où même les enseignes discount sont modèles en la matière).	implication dans les projets d'énergie renouvelable" pourra répondre à cette idée. Les ombrières de parking aujourd'hui installées permettre le développement des centrales photovoltaïques sur ces structures. L'action 2.1.02 "favoriser les projets d'installation photovoltaïque dans les documents d'urbanismes" va également dans ce sens.
urbanisme	Inciter ou obliger les grandes surfaces commerciales à remplacer les parkings aériens en parkings à silos, avec obligation de mettre en plantations les surfaces équivalentes ainsi gagnées.	
Production d'énergie	Autre Proposition, un plan sur chaque commune pour transformer tous les bâtiments publics en autoproducteur et consommateur d'électricité. Un rapprochement avec Enercoop serait solution.	L'action 2.1.08, développer les panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur les nouveaux bâtiments publics. Le potentiel solaire n'est pas toujours présent suivant les bâtiments existants et l'autoproduction n'est pas tout le temps envisageable
Production d'énergie	systématisation d'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures des bâtiments publics en construction ou rénovation	L'action 2.1.08, développer les panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur les nouveaux bâtiments publics.
Production d'énergie	35 éoliennes supplémentaires. Avec un rapport coût/efficacité toujours aussi mauvais. Et bien sûr des nuisances avérées pour le voisinage, les habitants du secteur et les touristes qui apprécieront le visuel le jour et les éclairages clignotants la nuit. Un certain conformisme écologique pour un territoire friand de perspectives originales!	

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Eclairage	<p>A la lecture d'une fiche action sur l'éclairage public sobre en énergie, je note bien que ce n'est pas un point noté prioritaire et que la fiche n'est donc certainement pas complète dans votre démarche d'étude. Peut-on espérer une harmonisation des plages horaires d'éclairage public couvrant le fameux principe 80/20. A Chaumes-en-Retz (Chéméré), pour l'instant c'est 23h-6h. Un débat mériterait d'être lancé sur la pertinence de l'horaire d'extinction, 22h (principe du 80/20) me semble envisageable, en conformité avec des objectifs de limitation du préjudice de trouble de sommeil des habitants faisant face à ces éclairages notamment, ce qui ne respecte pas le cycle biologique, notamment hivernal. Des indicateurs de suivi sont évidemment à définir sur la consommation du PAPR en terme d'éclairage public, de son évolution, de la rénovation/construction de son parc en respectant les dernières réglementations comme indiquées ici: https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse. http://www.ecologique-Sur vos documents, vous pourriez vous appuyer également sur l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) qui labellise chaque année les communes volontaires et investies dans la réduction de cette pollution lumineuse.solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plaque%20arr%C3%AAt%C3%A9%20nuisancesLumineuses.pdf. En terme de nuisance lumineuse, je suis surprise de ne voir aucune fiche d'action sur la nuisance lumineuse des entreprises (hors terme publique et résidentiel): la législation indique notamment "les éclairages extérieurs destinés à favoriser la sécurité des déplacements, des personnes et des biens, liés à une activité économique et situés dans un espace clos non couvert ou semi-couvert, sont éteints au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité " et "les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement. " Une politique ambitieuse à l'égard des dérives (contrôles des zones d'activités, des éclairages (y compris les néons et enseignes) et des respects des horaires doit être mis en place. A titre d'exemple, la ZA du Pont Béranger concentre à elle seule déjà 4-5 entreprises dont Natéo Santé, Génia, Atout Fret, EZ Print 3D dont les enseignes (sans vitrine, avec ou sans néon mais présence de spots lumineux) sont clairement et abusivement illuminés même à 23h30, ce qui semblent contraires à la législation. Un atelier de sensibilisation de toutes les entreprises du PAPR, accompagné par l'ADEME et autres structures, serait un plus. Une communication à ces entreprises sera un réel plus comme porteur d'une action positive sur l'environnement, le gaspillage énergétique (avec tout le cycle nécessaire à la production d'énergie), et le respect de la biodiversité. Le même constat existe sur la ZA Chemin Saulnier à Chéméré (MJJH, Laboratoire, Avril Laurent SARL...), et sans aucun doute dans toutes les zones de l'agglo. La carte (entre autre) https://www.lightpollutionmap.info/#zoom=9&lat=5986248&lon=-215753&layers=B0TFFFFFFFF est intéressante en consultation.</p>	<p>Cette action est encore en construction avec le SYDELA. Ce travail sera à mener avec les communes de l'agglomération. Des actions de remplacement d'équipements énergivores et au rendement lumineux très limité sont engagés sur le territoire. Les communes (-10 000hab) adhérant au conseil en énergie partagé (action 4.2.03) sont sensibilisées et accompagnées sur ce volet d'éclairage public.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
éclairage	<p>Je ne vois aucune étude ou projet remettant en cause la gabegie énergétique due à un éclairage public mal adapté, dispendieux et source de pollution lumineuse...</p> <p>Par exemple, sur le secteur porteau/madrague, lampadaires tous les 50m des 2 côtés de la voie avec des globes illuminant à 360 degrés sur des portions résidentielles avec un trafic voiture inférieur à 10 voitures heures aux heures d'allumage...</p> <p>N'y aurait-il pas là une source d'économie, de respect écologique et de confort de vie (nuisances lumineuses pour les riverains) qui serait simple à mettre en oeuvre ?</p>	<p>Cette action est encore en construction avec le SYDELA. Ce travail sera à mener avec les communes de l'agglomération. Des actions de remplacement d'équipements énergivores et au rendement lumineux très limité sont engagés sur le territoire. Les communes (-10 000hab) adhérant au conseil en énergie partagé (action 4.2.03) sont sensibilisées et accompagnées sur ce volet d'éclairage public.</p>
éclairage	<p>la diminution de l'éclairage public devrait être faite depuis longtemps déjà en dehors des centres bourg et quais.</p>	
éclairage	<p>Eclairage public fonctionnant toute la nuit dispendieux et favorisant pollution nocturne en priorité forte</p>	
éclairage	<p>Eclairage public : s'il se justifie dans les fortes zones d'habitations par contre dans les hameaux et la campagne, des détecteurs de présence permettraient de diminuer la consommation d'électricité et la pollution lumineuse.</p>	
Adaptation au changement climatique	<p>Je suggère que le plan climat dans sa partie liée à la GEMAPI et au trait de côte ait des liens fonctionnels et opérationnels avec les plans de secours communaux.</p>	
Communication	<p>Je trouve votre démarche intéressante. Mais il n'y a rien de très contraignant pour les citoyens ou les entreprises. Donc peu de</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

	<p>chance que les courbes prennent le bon sens. Pour ce qui est de l'autonomie énergétique il me semble c'est impossible pour notre CC car le pétrole des transports viens de l'étranger et notre électricité du charbon ou du recyclés de Cordemais. Les éoliennes et les PV ne sont pas pilotables. La plupart des stockages sont des protons.... Je vous souhaite bien du courage dans un monde en contraction énergétique. Vous devriez faire plus de pédagogie avant la contrainte sinon les gilets jaunes ne comprendront pas que certaines limites sont franchies depuis longtemps. Expliquer expliquer expliquer.</p>	<p>semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Cela passe par des actions tournées vers la pédagogie et la sensibilisation.</p>
Déchets	<p>sur la collecte des ordures. Les coquillages sont fortement consommés sur le secteur. Ne serait-il pas opportun d'organiser la collecte sélective des coquillages qui pourraient être valorisés plus judicieusement. Cela s'est déjà réalisé sur une partie du territoire de l'agglo je crois. Cela réduirait les "poubelles" à traiter au centre. Merci pour la suite apportée</p>	<p>Cet avis sera transmis au service Environnement de l'agglomération en charge de la gestion et du traitement des déchets. Depuis quelques années, une déchèterie accueille effectivement ce type de déchets lors de la période des fêtes de fin d'année. La configuration actuelle des autres déchetteries ne permet pour l'instant pas d'accueillir cette filière de recyclage sur l'ensemble des déchèteries du territoire.</p>
Déchets	<p>Pour les coquillages pourquoi ne pas mettre des bennes spéciales comme cela se fait dans certaines régions lors des fêtes de fin d'années Amicalement</p>	
Déchets	<p>Pourquoi diminuer les corbeilles de propreté</p>	<p>la collecte des corbeilles de propreté génère des déplacements de véhicules, donc des émissions de particules et de GES. La réduction de ces corbeilles va dans le sens des objectifs fixés pour la qualité de l'air et la réduction des GES.</p>
Production d'énergie, économies d'énergie	<p>aider les particuliers à se convertir en énergie propre. Systématiquement pour toute collectivité favoriser et mettre en place tout ce qui concerne les économies d'énergie, par ex, pour l'isolation, pour l'approvisionnement en nourriture locale (ex: cantines : scolaires, d'usines, d'entreprises...),</p>	<p>Mise en place guichet unique maitrise de l'NRJ, mise en œuvre du Plan alimentaire territorial (en cours) action pour alimenter les restaurations collectives en produits locaux.</p>
urbanisation - minéralisation des	<p>L'artificialisation des sols en milieu urbain (minéralisation des surfaces roulantes, des aires de stationnement, des espaces</p>	<p>Certaines actions du PCAET permettront de limiter ce phénomène d'artificialisation. Le travail sur la densification</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

sols	<p>piétons) entraîne systématiquement une imperméabilisation de ceux-ci et modifie l'écoulement naturel des eaux de surface. Tous les systèmes proposés pour réguler les évacuations des eaux de surface ont montré leurs limites.</p> <p>Je pense qu'il faut réfléchir à trouver des solutions pour limiter ce phénomène d'artificialisation en priorisant les sols "naturels" même si l'entretien de ceux-ci ont un impact financier non négligeable sur les budgets communaux</p>	urbaine, la limitation de l'étalement urbain, la réglementation des PLU, la création d'une charte durable sont des actions présentes dans le programme du PCAET
urbanisation - minéralisation des sols	limiter l'artificialisation des sols chez les particuliers (enrobés) en soumettant ces travaux à autorisation: un pourcentage (à déterminer) de leur parcelle serait autorisé	
urbanisation - minéralisation des sols	- limiter le bétonnage des terres agricoles et dans l'ensemble stopper la frénésie de la construction immobilière qui gangrène les zones rurales des régions riveraines de la mer en particulier A qui ou à quoi cela sert-il de construire à tout va (immeubles, lotissements...) sans tenir compte des possibilités existantes : en alimentation en eau du pays de Retz, de la voirie; des écoles et autres infrastructures qui en découlent, en électricité...	Certaines actions du PCAET permettront de limiter ce phénomène d'artificialisation. Le travail sur la densification urbaine, la limitation de l'étalement urbain, la réglementation des PLU, la création d'une charte durable sont des actions présentes dans le programme du PCAET
participation citoyenne	Comment associer vraiment les citoyens et obtenir leur participation à ce Plan climat indispensable?	La concertation avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, entreprises locales, associations, collectifs citoyens, citoyens...) a été une étape importante dans l'élaboration de ce PCAET. La consultation publique est également une étape clé dans cette démarche d'adhésion de la population à ce plan. Certaines actions telle que l'accompagnement des familles à réduire leur consommation par des animations conviviales et ludiques (action 1.2.01) ou encore "accompagner les citoyens pour favoriser leur implication dans les projets d'énergie renouvelable" pourront également aller en ce sens
autre	Félicitations pour ce travail important et bien structuré. L'état des lieux est particulièrement instructif.	

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

	J'approuve vos propositions notamment celle du reboisement, point faible du territoire et aussi l'augmentation des parkings en entrée de ville. J'ai conscience que le travail est colossal et que les premiers effets ne sont pas pour tout de suite mais vous avez tout mon soutien.	
autre	Bonjour c'est bien ce que vous faites mais j'ai l'impression qu'il n'y a que la France. Le climat c'est le monde entier j'ai eu l'occasion d'aller au Cameroun il y a quelques temps et je peux vous dire que là-bas c'est irrespirable la pollution donc moi je dis oui pour protéger la planète mais il faut que ça soit tout le monde sinon à quoi ça sert si personne ne fait rien pour préserver la planète c'est pour nos enfants et petits enfants	Effectivement, les efforts doivent être mondiaux, le but des PCAET est que chacun s'empare de cette question au niveau local.
autre	programme riche et ambitieux	

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
autre	<p>Rien que d'envisager la limitation des déplacements en voiture individuelle ou le changement des pratiques agricoles ou penser à d'autres chauffages comme le fuel ou même le bois n'est pas forcément évident pour tous. Pour que le PCAET de Pornic Agglo ne reste pas un catalogue de vœux pieux (75 actions ! certaines trop générales et pas assez engagées environnement surtout en agricole et en transports), il faut associer la population par des consultations, des débats et des incitations à des actions concrètes.</p> <p>A titre personnel , je suis un peu sceptique sur l'efficacité du Plan à venir en découvrant l'augmentation de population prévue dans l'Agglo(+25% en 2030,+42%en 2040...) et en pensant au devenir des terres agricoles locales et des pratiques autres que le bio...Le Plan ne me semble pas assez ambitieux et concret pour bâtir un environnement meilleur pour tous avec le maintien des paysans mais aussi le retour des" coquelicots" , moins de voitures partout au profit des vélos (mais je suis contre l'idée de subventionner les vélos électriques) et des transports en commun ... Et je souhaite vraiment que Pornic Agglo participe avec les citoyens à la réduction indispensable des GES dès 2020 car ces gaz ont un effet de retard 40 ans après! Il est plus que temps d'agir maintenant!</p>	<p>La concertation avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, entreprises locales, associations, collectifs citoyens, citoyens...) a été une étape importante dans l'élaboration de ce PCAET. La consultation publique est également une étape clé dans cette démarche d'adhésion de la population à ce plan. la perspective d'évolution de la population est une hypothèse partie de la croissance actuelle. Nous sommes sur un territoire très attractif certes mais les élus ont conscience de cela et un des axes stratégiques de ce PCAET est d'aller vers un territoire résilient permettant de d'anticiper cette forte pression démographique. Pour ce premier PCAET, le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants.</p>
autre	<p>Pour les différentes consommations d'énergie, une taxe territoriale « bonus/malus ou remboursable » est-elle envisagée pour inciter concrètement les consommateurs à modifier leurs fonctionnements ? Cela permettrait d'améliorer plus rapidement la balance commerciale, de même que les plus gros consommateurs d'énergie semblent devoir être examinés en priorité.</p>	<p>Une telle taxe n'est pas envisagée dans ce PCAET qui se base sur de la communication et de la sensibilisation pour faire évoluer les comportements.</p>
autre	<p>L'hypothèse d'augmentation de la population entre 2015 et 2050</p>	<p>L'hypothèse d'augmentation de la population est basée sur celle</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

	<p>est de 59% (55 813 à 88860 habitants) .Cette augmentation parait importante et comment est-elle mise en perspective avec le développement de l'emploi sur le territoire? Le plan intègre-t-il les incidences sur les mobilités avec les agglomérations de Nantes et de Saint Nazaire?</p> <p>Les plans d'urbanisme, gérés de préférence à l'échelle territoriale, devraient permettre d'en réguler le développement. Les nouvelles ouvertures à l'urbanisme devraient se faire uniquement pour les secteurs répondant aux nouveaux objectifs environnementaux et en connexion avec la mobilité obligatoirement existante.</p>	<p>établie lors de la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et se base sur l'augmentation observée sur les dernières années sur le territoire. L'impact de cette augmentation de population a été pris en compte dans les perspectives de consommations énergétiques et dans les besoins en logements sur les années à venir. Il s'agit à ce stade d'une hypothèse à long terme qui sera réévaluée lors du prochain PCAET (dans 6 ans).</p> <p>Les plans d'urbanisme sont aujourd'hui établis à l'échelle communale, il est effectivement prévu d'inclure ces problématique lors de la révision des PLU.</p>
--	--	--

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
Autre	<p>Gros travail sur l'état des lieux et les enjeux environnementaux de notre territoire. Malheureusement l'accessibilité au public en est considérablement affectée par un usage immodéré de techno langage et la surabondance d'ACRONYMES sans index explicatif.</p> <p>Quant au actions projetées et sélectionnées, elles restent très en deçà de l'importance et de l'urgence de la situation à venir.</p> <p>Tout d'abord les trajectoires projetées restent très loin des objectifs de la loi TCEV* et les objectifs **SRCAE dénotant un manque d'ambition évident.</p> <p>Les actions restent très limitées s'abritant derrière l'amélioration supposée « spontanée » des performances des machines ou des techniques.</p> <p>L'affichage du soutien à une agriculture centrée sur l'élevage alors que celui-ci est responsable de près de 40 % des émissions de GES est pour le moins paradoxal, en espérant un baisse de 20 % seulement en 2050 par une amélioration de la gestion des effluents !</p> <p>Pas d'action volontaire pour la replantation de haies et le développement de l'agroforesterie.</p> <p>Suppression dérisoire des douches de plages sans contrôle de la construction de piscines privées !</p> <p>Quid de l'artificialisation des sols par constructions de parkings autour des centres commerciaux, des Zacs.</p> <p>Les mobilités sont traitées avec autant de légèreté, renvoyant les personnes aux mobilités douces encore très mal encouragées par manque d'aménagements volontaristes et qui ne répondent pas, loin s'en faut, aux difficultés de déplacement en distances moyennes (au-delà de 5 ou 6 kms)</p> <p>Seule une navette saisonnière, à faible débit, centrée sur l'accès aux plages et grandes surfaces fait figure de plaisanterie face à l'enjeu des déplacements nécessaires à l'échelle de la communauté d'agglo à l'échéance des trente prochaines années ! Quid l'accès aux hôpitaux, gares, centres administratifs EHPAD.</p> <p>Aucune étude des pratiques de déplacement et des besoins n'a d'ailleurs été proposée !</p>	<p>Les résumés et synthèses présents dans les pièces de la consultation publique sont là pour permettre une accessibilité du sujet à l'ensemble de la population. les acronymes certes très présents dans les documents sont expliqués et cités dans un glossaire à la fin du diagnostic complet et en début d'étude stratégique pour l'environnement.</p> <p>Concernant le fond du sujet, le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat une fois les premières actions réalisées.</p> <p>D'autre part, le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz connaît une forte croissance démographique qui se poursuivra sur les années à venir et qui rend difficile l'atteinte d'objectifs nationaux sur la consommation totale d'énergie du territoire.</p> <p>Concernant le sujet du boisement, les actions "état des lieux des friches et boisements" et "programme de replantation de bois/haie" permettront d'impulser cela.</p> <p>L'agroforesterie est par ailleurs citée dans l'action 3.3.06 du programme d'actions.</p> <p>D'autres actions du PCAET permettront de limiter le phénomène d'artificialisation. Le travail sur la densification urbaine, la limitation de l'étalement urbain, la réglementation des PLU, la création d'une charte durable sont des actions présentent dans le programme du PCAET.</p> <p>Sur le sujet des mobilités, il est vrai que cette thématique a pris du retard sur notre territoire. cependant les schémas directeurs des modes doux élaborés en 2018 vont être mis</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
	<p>Une projection de progression de la population de 25 % d'ici 2030 et de +65 % d'ici 2050 laisse perplexe sur la capacité du territoire à maîtriser son urbanisation ! Passivité volontaire ou volonté d'expansion démographique à tout prix ?</p> <p>La préparation aux conséquences littorales du réchauffement climatique se limite à l'application de la taxe Gémapi, à la surveillance du trait de côte et au « développement harmonieux de nos ports » On croit rêver ! Rien sur le risque de submersion de certaines parties urbanisées du rivage, de la salinisation d'une partie du territoire agricole. Quid des futurs « acqua altas » des quais de Pornic ?</p> <p>Globalement les actions concrètes proposées sont presque uniquement des actions de communications, de mise en place de « plans », de bureaux de conseils etc ..</p> <p>On est loin du compte !</p> <p>Après avoir participé à deux ateliers je suis extrêmement déçu et inquiet !</p> <p>*Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 **Schéma régional climat air énergie.</p>	<p>en œuvre. Sur un certain nombre de commune c'est déjà le cas lors de la réfection des voiries les aménagements de voies cyclables sont instaurés.</p> <p>Pour structurer l'ensemble de la mobilité et définir des objectifs concrets, il est prévu la réalisation d'un plan de déplacement urbain.</p> <p>Votre inquiétude est légitime, néanmoins, cette première réalisation de PCAET permettra d'impulser une démarche en faveur du climat pour les années à venir.</p>
urbanisation	<p>Monsieur le Président, Vous avez sollicité la population dans le cadre du plan climat qui vise à réduire de 40 % les émissions de gaz à effets de serre et de 20 % la consommation énergétique du territoire, d'ici dix ans. Notre collectif « L'avenir est dans le P'Retz », basé à Sainte-Pazanne et soutenu par 800 signataires de la pétition « contre l'implantation d'une zone commerciale sur des terres agricoles », se bat aujourd'hui pour préserver les espaces naturels, la faune et la flore, particulièrement menacés par le projet de construction d'une zone d'activité commerciale sur la zone de BeauSoleil Sud. Cette zone doit héberger à terme une moyenne surface de 2700m² (Leclerc) ainsi que 3 commerces d'au moins 300 m² (2 commerces non attribués et un autre attribué au déménagement de l'enseigne « Meubles Boi'Zanne »). Cette zone sera largement artificialisée (constructions, parking, voies de circulation, mobilité douce). Une étude indépendante a été menée en 2009 pour décider</p>	<p>cet avis sera transmis à la commune concernée par ce sujet.</p>

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
	<p>de cette création. Pour autant, différents recours et délais ont repoussé l'échéance de sa mise en œuvre. Les données climatiques légales, d'habitudes de consommation ont beaucoup évolué sur ces 10 dernières années mettant en cause les conclusions de l'étude de l'époque, comme le rappelle la LOI no 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1)</p> <p>Article 1</p> <p>« 1° Dans le cadre de la politique de l'alimentation définie par le Gouvernement, d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique</p> <p>7° De rechercher l'équilibre des relations commerciales, notamment par un meilleur partage de la valeur ajoutée</p> <p>8° De participer au développement des territoires de façon équilibrée et durable, en prenant en compte les situations spécifiques à chaque région</p> <p>17° De protéger et de valoriser les terres agricoles.</p> <p>Article 29</p> <p>2° Elles concourent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ;</p> <p>8° La protection de l'environnement, principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement ; »</p> <p>L'avis de la Préfecture de Loire Atlantique souligne que le projet de PLU n'est pas compatible avec l'objectif du SCoT du Pays de Retz. Celui-ci prévoit une réduction de 10 % de la consommation d'espaces à des fins économiques et « qu'il convient dès lors de démontrer la compatibilité du PLU avec le SCoT en faisant état des surfaces économiques inscrites dans les 14 PLU exécutoires</p>	

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
	<p>ou en cours de révision sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz » (page 4 du courrier de M. Le Préfet de Loire Atlantique du 10/10/2019). Le projet de PLU prévoit sur Sainte Pazanne une augmentation de 53 % des zone d'activités économiques par rapport au PLU précédent.</p> <p>Le réchauffement climatique est une donnée scientifique incontestable qui concerne l'ensemble de la planète, mais à l'échelle individuelle, nous ne pouvons agir qu'au niveau local. La révision du P.L.U. donne l'occasion au conseil municipal de prendre part à la préservation des espaces agricoles de la commune et d'éviter leur artificialisation en fonction de leur destination (habitat ou zone d'activités économiques).</p> <p>Un des impacts majeurs d'un dérèglement climatique sous nos latitudes est l'effondrement des rendements agricoles. Les sols ne générant plus autant de nourriture par hectare, il nous appartient de poser question sur chaque artificialisation définitive de sols agricoles.</p> <p>L'avis du Conseil Départemental sur le projet indique « que la consommation foncière a été importante entre 2004 et 2016 et qu'il convient désormais de veiller à mobiliser l'ensemble des outils pour parvenir à inverser cette tendance ... avec un objectif de zéro artificialisation à terme, objectif vers lequel nous devons agir collectivement dès maintenant ».</p> <p>Il précise également « qu'une instruction du dossier à l'heure actuelle aurait probablement abouti à une réserve sur la consommation foncière qui y est liée et au modèle de développement que cela promeut ».</p> <p>Il existe déjà sur notre territoire une moyenne surface de l'enseigne Super U, ainsi qu'une activité commerçante diversifiée et dynamique en centre bourg. Nous constatons que la zone commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est contraire aux engagements répétés de l'État, du Conseil Départemental et de l'Agglomération sur l'artificialisation des sols agricoles • Mets en risque la vitalité du bourg de Sainte-Pazanne sans apport significatif pour l'emploi ou l'offre de service • a un impact environnemental négatif • Tire sa justification d'une étude de marché réalisée en 2009, largement obsolète 10 ans plus tard 	

Plan Climat Air Énergie Territorial – Pornic Agglo Pays de Retz

Thèmes	Avis exprimé	Réponse à l'avis
	<p>Ces arguments ont été soumis au commissaire enquêteur, Mr Pascal Drean, dans le cadre de la révision du PLU.</p> <p>Notre combat s'inscrit complètement dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui vise à développer le territoire durablement, tout en préservant l'environnement. Nous demandons par conséquent le retrait de la Zone OAP E1 de Beausoleil Sud du PLU.</p> <p>Nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none">• De modifier le PLU pour permettre l'installation de l'enseigne « Meubles Boi'Zanne » sur la zone de Beausoleil Nord• De rétablir la zone OAP E1 en Zone Agricole <p>Nous sommes convaincus que vous trouverez dans notre lettre les arguments pour appuyer la modification du PLU de Sainte-Pazanne ainsi que l'annulation du projet d'une nouvelle zone commerciale.</p> <p>Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.</p> <p>Le Collectif « L'avenir est dans le P'Retz ».</p>	